

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Pluviôse, an VIII.



Résolution prise par la chambre des représentans des Etats-Unis, à l'occasion de la mort de Washington. — Arrivée de l'ambassadeur Beurnonville à Berlin. — Séances des parlemens d'Angleterre & d'Irlande. — Arrivée à Falmouth, des fils du ci-devant duc d'Orléans. — Dérouté des chouans dans le département de la Mayenne. — Arrêté des consuls concernant les conscrits.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au rédacteur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 19 décembre (28 frimaire).

Un message du président communique en ces termes au sénat & à la chambre des représentans une lettre de Thomas Lear, secrétaire particulier du général Washington :

« La lettre que je vous transmets vous informera qu'il a plu à la divine providence de retirer de la vie notre excellent concitoyen George Washington, devenu illustre dans le monde par la pureté de son caractère & une longue suite de services rendus à son pays. Il reste maintenant à un peuple affectionné & reconnoissant, dans le souvenir duquel il vivra éternellement, de rendre à sa mémoire les honneurs convenables ».

Le même jour, dans la chambre des représentans, le général Marshall fit décréter la résolution suivante :

Que la chambre se rendroit en corps chez le président des Etats-Unis, pour lui faire son compliment de condoléance sur ce triste événement ;

Que la chaire de l'orateur sera tendue en noir, & que tous les membres & officiers de la chambre porteront la même couleur pendant la durée de la session ;

Qu'un comité, conjointement avec celui nommé par le sénat, sera chargé de faire un rapport sur les honneurs les plus convenables à payer à la mémoire de l'homme, le premier dans la guerre, le premier dans la paix, & le premier dans les affections de son pays.

De George-Town, le 20 décembre (29 frimaire.)

Mercredi dernier, la partie mortelle de Washington, le grand, le pere de son pays & l'ami des hommes, fut déposée dans la tombe avec toute la solennité possible. Sur le devant du cercueil étoit cette inscription : *Surge ad judicium, & au milieu, Gloria Deo.*

PRUSSE.

De Berlin, le 20 janvier (30 nivôse).

Le général Beurnonville est arrivé hier avec ses aides-de-camp. Ses secrétaires étoient ici depuis quinze jours ; ils lui avoient retenu, par son ordre, un appartement dans un hôtel garni (l'hôtel de Russie). On a remarqué, comme une circonstance assez bizarre, que pendant quelques jours le ministre de France se trouve logé au premier étage d'une maison dont l'envoyé de Paul I^{er} habite le second.

Beurnonville paroît être fort content de l'accueil distingué qu'il a reçu à son passage dans toutes les villes de la domination prussienne. Il sera présenté au roi très-incessamment. On a trouvé en général ici, très-convenable, le choix de cet ambassadeur, & d'un ambassadeur militaire.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 janvier (4 pluviôse).

On vient d'apprendre ici la nouvelle de la mort de l'illustre Washington. Aussi-tôt tous les Américains qui se trouvent dans cette ville, se sont réunis pour s'affliger ensemble de cette calamité nationale ; ils ont arrêté entre eux, à l'unanimité, qu'en signe de deuil ils porteroient tous pendant six semaines un crêpe noir au bras droit.

Note des rédacteurs. — Tous les Américains qui sont à Paris, sont convenus de porter aussi, pendant le même tems, ce signe extérieur d'un deuil de famille.

IRLANDE.

De Dublin, le 20 janvier (30 nivôse).

Chambre des communes. — Séance du 28 nivôse.

La chambre se transporte à quatre heures, avec celle des pairs, au château, pour la présentation de leurs adresses respectives.

De retour, la chambre, sur la motion des membres du banc de la trésorerie, decreta qu'il sera expédié à différens bourgs 55 lettres de convocation, pour qu'ils aient à élire aux places devenues vacantes dans la chambre depuis la dernière session.

La chambre s'étant formée ensuite en comité, lord Castlereagh propose & fait adopter pour les individus composant la milice d'Irlande, qui voudront passer dans la ligne, le même plan à-peu-près qui a été suivi pour ceux de la milice d'Angleterre. Le nombre d'hommes ainsi requis, n'excédera pas 10 mille ; leur service sera limité à cinq ans, ou à la durée de la guerre, moyennant une indemnité portée à 12

gainées pour quiconque s'enrôlera, sans restriction aucune, &c., &c.

La chambre s'ajourne au 5^e nivôse.

ANGLETERRE.

De Londres, le 5^e janvier (18 pluviôse).

Consolidés, 60 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$. — Réduits, 60 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{8}$. — 4 pour 100 77 $\frac{1}{2}$.
Anciens, 5 pour 100 60 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$. — Nouveaux, 5 pour 100 91 $\frac{1}{4}$. —
5 pour 100 d'Irlande, 88 $\frac{1}{4}$.
Consolidés pour février, 60 $\frac{5}{8}$ $\frac{3}{8}$.

Le paquebot *le Gratham*, venant de New-York, nous a apporté la correspondance diplomatique qui a eu lieu en floréal dernier entre M. Murray, ministre d'Amérique à la Haye, & le citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures de France. On voit avec plaisir que cette correspondance promet un rapprochement entre les deux républiques.

Le même paquebot nous a apporté le discours prononcé par le président, le 12 frimaire, jour de l'ouverture du 6^e congrès.

Les trois fils du ci-devant duc d'Orléans, & plusieurs autres français, sont arrivés par le paquebot *le Gratham*, & sont quarantaine à Falmouth. La demande adressée, il y a quelques tems, par eux à notre gouvernement, se bornoit à une simple permission de *transit*, pour se rendre d'un des ports d'Angleterre à Hambourg, & de-là aller voir leur mère, déclarant en même tems que leur résolution étoit de continuer de vivre retirés, & de ne jamais prendre les armes contre leur pays natal. On dit que, lorsque M. Pitt consulta le ci-devant comte d'Artois sur leur requête, celui-ci refusa de donner son avis.

Une lettre de Dublin, reçue hier, annonce que cette ville est en grande agitation relativement à l'union. Des circulaires ont été envoyées dans les comtés pour s'opposer à cette mesure.

L'Upton-Castle, vaisseau de la compagnie, arrivant du cap de Bonne-Espérance, apporte la nouvelle que, dans une violente tempête qui a eu lieu le 1^{er} novembre, *le Sceptre*, de 94, capitaine Edwards, a péri avec 61 hommes de son équipage, dans Table-Bay, ainsi que plusieurs autres bâtimens, parmi lesquels on compte un vaisseau danois, de 64, & un gros navire américain, venant de Bombay, chargé de coton. Neuf autres bâtimens, jettés sur la côte, sont parvenus à se relever, mais avec beaucoup de dommages. On n'avoit point éprouvé une tempête pareille depuis 50 ans.

Chambre des pairs. — Séance du 2 pluviôse.

Des copies imprimées de la lettre de Bonaparte, premier consul de la république française, à sa majesté, & la réponse des ministres, apportées des bureaux du secrétaire d'état, sont mises sur la table.

Lord Grenville présente un message de S. M., recommandant à son fidèle parlement de pourvoir aux ressources nécessaires pour la mettre en état de continuer vigoureusement la guerre, & lui rappelant en même tems que les subsides accordés au commencement de la session n'avoient été réglés que pour le service du premier mois de l'année présente.

Le message lu, lord Grenville demande qu'il soit pris en considération le mardi 28 janvier (8 pluviôse) au lieu du 27, vu qu'il lui avoit paru que cet arrangement conviendrait mieux à plusieurs nobles lords. — Décreté par la chambre.

Lord Grenville présente ensuite un second message, par lequel sa majesté informe la chambre que la saison n'ayant pas permis de renvoyer les troupes russes chez elles à la fin de la campagne de Hollande, elle leur a fait préparer des cantonnemens convenables dans les isles de Jersey & Guernesey, où elles ont été transportées.

Lecture faite de ce message, lord Grenville propose de le prendre aussi en considération, le mardi 28 janvier (vieux style). — Accordé.

La chambre remet au même jour à délibérer sur un ordre émané de sa majesté sciant en son conseil, déposé sur la table par le duc de Portland, à l'effet de faire exporter 5 mille quarts de bled (2,400 boisseaux) dans les isles de Jersey & de Guernesey.

Chambre des communes. — Séance du 2 pluviôse.

Sur la motion de M. Huskisson, la chambre ordonne qu'il sera mis sous ses yeux un état des revenus annuels de la compagnie des Indes, provenant du Bengale, de Bénarès, &c., ainsi que toutes les autres pièces qu'on est dans l'usage de lui présenter avant l'ouverture du budget concernant l'Inde.

La chambre ordonne également, sur la demande de M. Abbott, qu'il soit déposé sur la table : 1^o. Les états de l'emploi de l'agent de l'échiquier, depuis le 5 janvier 1799 jusqu'au 5 janvier 1800. 2^o. Un relevé des billets de l'échiquier, de la marine, &c., émis pendant le cours de la même année. 3^o. Le montant des billets de la dette non fondée, actuellement en circulation pour le service de l'échiquier.

M. Pitt entre & remet à la chambre un message du roi, en demande de subsides. (Le même que celui dont il est question à l'article *Chambre des pairs*.)

Lecture faite par l'orateur, le chancelier de l'échiquier demande que ce message soit pris en considération lundi 27 janvier (7 pluviôse).

M. Thierney objecte que l'espace de tems est trop resserré pour donner celui à tous les membres de la chambre de se trouver présents à la délibération. Il propose, en conséquence, un ajournement plus long.

M. Pitt répond que les circonstances importantes du jour, telle entre autres que celle où il étoit question de la paix ou de la guerre, ont dû être un avertissement suffisant pour les membres de la chambre de se rendre à leur poste, & qu'un plus long ajournement seroit préjudiciable à la chose publique. Il insiste en conséquence pour celui du lundi 27. — Décreté.

Le chancelier de l'échiquier présente ensuite à la chambre les papiers concernant la correspondance qui a eu lieu dernièrement entre le gouvernement français & les ministres de sa majesté. Il demande qu'ils soient pris en considération le même jour que le message du roi.

De nouveaux débats s'établissent entre lui & M. Thierney. Ce dernier fait sentir la nécessité d'un appel général aux membres de la chambre. Il propose le mercredi 4 février pour l'examen de la correspondance.

M. Jones appuie sa motion. L'importance, dit-il, des communications qui nous sont faites, exige la réunion de tous les membres de cette assemblée nationale. (Un long éclat de rire part du banc de la trésorerie.)

Le maître des rôles combat la motion, fondé sur ce que depuis qu'il siége au parlement, il n'a jamais vu résulter aucun bon effet d'un appel fait aux membres.

L'ajournement proposé par M. Thierney est mis aux voix & écarté par 115 voix contre 32. Celui de M. Pitt est adopté, & la chambre, sur sa motion, s'ajourne au lundi 27 (7 pluviôse), pour que chacun des membres ait le tems de se livrer à l'examen des pièces de la correspondance.

Chambre des communes. — Séance du 7 pluviôse.

Après lecture faite de l'ordre du jour, pour prendre en considération le message du roi, M. Long se lève & dit, que c'est avec un respect infini qu'il a à annoncer à la chambre, qu'une indisposition subite priva son très-honorable ami (M. Pitt), de se rendre à son poste, & de prendre part à la discussion importante assignée pour ce jour; qu'espérant néanmoins que cette indisposition ne sera que momentanée, il prie la chambre de vouloir bien différer cette discussion jusqu'au 29. — Accordé.

La chambre s'ajourne au 29.

Chambre des pairs. — Séance du 8 pluviôse.

Le clerc de la chambre ayant fait lecture de l'ordre du jour, portant que le message du roi soit pris ce jour en considération; lord Grenville prononce un long discours pour la guerre & contre la paix; discours qui paroissoit tout préparé avant les ouvertures de la France, & qu'elles ont fort d'arrangé sans le faire changer. Il termine par proposer une adresse de remerciement au roi.

L'importance des discours prononcés dans cette séance, nous force à en renvoyer à demain une traduction détaillée. Nous nous bornons à annoncer qu'un amendement à l'adresse de lord Grenville, proposé par le duc de Bedford, a été rejeté par 79 voix contre 6, & que l'adresse a passé alors, *nemine contradicente*.

Chambre des communes. — Séance du 9 pluviôse.

Le chancelier de Péchiquier n'étant pas encore rétabli de son indisposition, la chambre, sur une nouvelle demande M. Long, remet au 5 février (14 pluviôse), à prendre en considération le message du roi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Granville, le 11 pluviôse.

Nous avons appris hier, par une dépêche d'Avranches, que les troupes commandées par le général Moulin ont, le 6 de ce mois, atteint & défait les chouans, entre Fougères & Laval; il en est resté 800 sur le champ de bataille; les républicains ont poursuivis les fuyards & en ont fait un horrible carnage. Frotté, qui commandait les insurgés, s'est sauvé avec environ 200 hommes, & Boisquelin avec 15.

De Strasbourg, le 12 pluviôse.

Le général Saint-Cyr vient d'arriver ici. Il est nommé commandant de l'aile gauche de la grande armée du Rhin. Le général Baraguay-d'Hilliers, qu'il remplace, aura une autre destination.

Le citoyen Berthier, frère du ministre de la guerre, est arrivé il y a deux jours à Bâle, chargé de dépêches importantes pour le général Moreau.

Les dernières nouvelles d'Allemagne nous apprennent qu'il y a éclaté des troubles dans plusieurs endroits de la Franconie : le village de Kirchprach devoit fournir des réquisitions énormes pour le compte des Autrichiens. Les habitans s'y refusèrent; un détachement de troupes hambourgeoises s'y rendit & pilla tout le village. Les paysans sonnèrent le tocsin, & se mirent en état de défense. Ils furent renforcés par ceux des environs, au nombre de plus de 5,000, & chassèrent les troupes hambourgeoises. Celles-ci revinrent le lendemain à la charge, renforcées par 300 hussards de Szeckler, qui restèrent maîtres du champ de bataille. Plusieurs personnes ont été tuées, & beaucoup d'autres blessées.

Il y a aussi des troubles dans le pays de Schwarhemberg. Dans celui de Lolwenstein-Wertheim, les paysans ont brûlé les écuries du prince à Haibach. Si la guerre continue, on croit que différens endroits d'Allemagne se leveront en masse contre les Autrichiens.

De Paris, le 16 pluviôse.

On dit que le gouvernement a approuvé un rapport tendant à exiger des fonctionnaires publics & employés dont le traitement annuel s'élève au-dessus de 5,000 fr., un cautionnement égal à une année de leur traitement, portant intérêt 10 pour 100. Ce cautionnement payable en deux mois produiroit environ cinquante millions au trésor public. Mais nous ne croyons nullement à ce projet.

— La 14^e division militaire, dont le quartier-général est à Caen, vient d'être réunie aux 15^e. & 17^e. sous les ordres du général Lefebvre.

On publie aussi que le général Lefebvre va prendre le nom de lieutenant-général, comme commandant de la division où sont les premières autorités de la république.

— Des lettres écrites des rives de la Loire parlent d'une attaque faite par le général Brune en personne contre Georges, l'un des chefs de rebelles les plus opiniâtres. Le général républicain, qui savoit qu'un grand nombre de mé-

contents, licenciés en vertu de la pacification, s'étoient joints à lui, a réuni ses forces & les a attaqués avec beaucoup d'impétuosité. On ajoute que Brune s'est trouvé plusieurs fois dans la mêlée. On ne connoît pas encore le résultat de cette bataille.

— Au départ du courrier qui a apporté les lettres de Vannes, insérées dans notre feuille d'hier, mille soldats chouans de la division de Georges avoient offert de mettre bas les armes, & proposé de livrer leurs chefs ou d'indiquer le moyen de les prendre.

— Les 40,000 billets de la loterie de 12 millions, autorisée par arrêté des consuls du 24 frimaire, seront déposés le 27 de ce mois dans la roue de fortune. Cette opération aura lieu dans le local de la loterie nationale, en présence des agens du gouvernement & des commissaires du commerce. Il en sera extrait dix mille billets pour participer aux lots gagnans destinés au premier tirage, & ce tirage aura lieu le 2 ventôse dans le même local. Les trois autres tirages se feront successivement les 2 des mois de germinal, floréal & prairial; les 27 des mois de ventôse & de germinal il sera fait l'extraction de la roue de fortune des 10,000 billets qui doivent concourir aux deuxièmes & troisièmes tirages.

— Le citoyen Janvier a présenté une très-belle pendule à l'Institut. Il y a mis tous les mouvemens célestes, même les éclipses & la période de vingt-cinq mille ans.

Lalande dit que les moyens employés par Janvier sont nouveaux, ingénieux & exacts.

Le citoyen Delambre, après les avoir vérifiés, en a fait un éloge complet.

— Les commissaires français, Lavaux, Baco & Jennet, sont arrivés, le 20 frimaire, à la Guadeloupe, & débarqués au port de la Liberté.

— Les assassins de la famille de Baraillon ont tenté d'organiser une vendée vers Sancerre (le Cher); mais les cit. se sont portés au nombre de 1500 dans les bois, & ont mis les brigands en déroute.

— Le citoyen Montchaufé, commandant de la place d'Aubenas, a été assassiné, le 30 nivôse, par des brigands qui lui ont tirés trois coups de fusils.

— Il circule dans le département de la Côte-d'Or des pièces fausses de 24 fr.

— La nommée Detot, prévenue d'avoir mis en circulation de faux billets de commerce, a été mise en jugement.

— Trois parlementaires anglais sont arrivés à Port-Malo avec 1050 prisonniers français, militaires & marins.

— La *Gazette de Vienne* annonce que le général Kinigk y a apporté du quartier-général de l'archiduc Charles, des propositions d'armistice.

— L'idée d'un congrès à Prague semble s'accréditer à Vienne.

— On apprend de Mittau que le prétendant a éprouvé récemment une attaque d'apoplexie, qui a fini par une paralysie dans les jambes.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 pluviôse.

42 61 37 84 50.

C O N S U L A T .

Arrêté du 14 pluviôse an 8.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu, arrêtent :

Art. I^{er}. Dans la décade qui suivra la réception du présent arrêté, le commissaire du gouvernement près de chaque administration centrale adressera au général, commandant la division militaire, dans laquelle le département est compris, le tableau nominatif de tous les conscrits qui, en exécution des précédentes lois, ont été appelés à la formation des bataillons auxiliaires.

II. Ce tableau sera divisé par cantons, & indiquera le domicile de chaque conscrit.

III. A côté du nom de chaque individu, le commissaire du gouvernement fera inscrire l'une des trois notes suivantes :

A été reconnu par le jury incapable de servir.

Ne s'est point présenté.

S'est présenté, & a été compris dans l'organisation.

IV. Si le même département a fourni deux ou un plus grand nombre de bataillons, le tableau demandé par les articles ci-dessus, sera divisés en autant d'états particuliers qu'il y aura été formé de bataillons.

V. Les chefs des demi-brigades, dans lesquelles les bataillons de conscrits ont été ou seront incorporés, se feront remettre de suite les contrôles desdits bataillons, & adresseront aux généraux commandans les divisions militaires, dans lesquelles lesdits bataillons ont été formés, un état nominatif de tous les individus qui, en ayant fait partie, se trouveront absents de leurs drapeaux.

Cet état indiquera le lieu du domicile, & contiendra le signalement de chaque individu absent de son corps.

VI. Dès que les généraux commandans les divisions militaires auront reçu les états ci-dessus exigés, ils donneront les ordres à la gendarmerie pour arrêter & conduire au chef-lieu des divisions, les conscrits qui auront déserté, ainsi que ceux qui, ayant été appelés, ne se seront point présentés, & il les fera conduire au dépôt de leur demi-brigade.

VII. Le ministre de la guerre rendra au premier consul un compte particulier de l'exactitude, du zèle & de l'activité que les commissaires du gouvernement, les chefs de bataillons & de demi-brigade, les officiers de la gendarmerie nationale, ainsi que les généraux commandans les divisions militaires, auront déployés dans l'exécution du présent arrêté.

T R I B U N A T .

Séance du 16 pluviôse.

On donne une seconde lecture du message adressé au tribunal par le sénat conservateur, & reçu avant-hier après la séance : le sénat annonce que le cit. Brouin (de Nantes) nommé l'un de ses membres, n'a point accepté cette place à raison de son grand âge & de ses infirmités. Une place reste vacante en conséquence, & le sénat demande au tribunal de lui présenter un candidat.

On lit un autre message par lequel le corps législatif annonce qu'il n'a point adopté le projet de loi sur l'organisation du tribunal de cassation.

Il sera fait mention de ces deux messages au procès-verbal.

Arnould fait un rapport sur le projet de loi, tendant à proroger jusqu'au premier germinal prochain, le délai accordé aux acquéreurs de domaines nationaux, par la loi du 11 frimaire. Le rapporteur propose au tribunal d'émettre son vote en faveur de ce projet de loi, juste en lui-même, & favorable aux acquéreurs de domaines nationaux.

Andrieux observe, non comme motif de rejet, mais seulement pour avertir les administrations de leur devoir, que les acquéreurs dont il s'agit, devront être dépossédés s'ils n'usent pas du nouveau délai; l'orateur regrette que cette disposition ne soit pas rappelée formellement dans la nouvelle loi.

On procède au scrutin; les votans sont au nombre de 79; 76 votent pour la loi & 3 contre. Arnould, Andrieux & Eschassérieux porteront ce vœu au corps législatif.

Le tribunal s'ajourne à octidi.

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séance du 16 pluviôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet qui accorde un nouveau délai aux engagistes de la république pour payer ce qui reste dû de leurs créances.

Portiez (de l'Oise), orateur du tribunal, résume les motifs qui ont déterminé cette assemblée à voter l'adoption du projet.

Le corps législatif va aux voix sur le projet. Il y avait 277 votans; 274 ont voté en faveur du projet, & 3 contre. Il a été adopté.

Il procède ensuite au renouvellement de son bureau. Grégoire est élu président; les secrétaires sont Poisson, Rossée, Lacrampe & Guezno.

Il n'y aura point de séance demain.

Bourse du 16 pluviôse.

Amsterdam.....	Tiers cons.	18 f. 58 c.
Idem courant.....	Bons ² / ₄	1 fr. 11 c.
Hamb.....	Bons ¹ / ₂
Madrid.....	Bons ¹ / ₄
Madrid effect.....	Bons d'arrér.....	87 f. 50 c.
Cadix.....	Bons pour l'an 8,	65 f. 50 c.
Gènes effect.....	Or fin.....	102 f. 88 c.
Livourne.....	Ling. d'arg.....	50 fr. 80 c.
Bâle.....	Portugaise.....	92 fr. 65 c.
Lausanne.....	Piastre.....	5 f. 31 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 f. 25 c.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 50 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 25 c.
Montpellier.....	Souverain.....	35 f. 50 c.
Rente provis.....		

Esprit ³/₆, 560 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 21 deg. 270 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 500 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton des Isles, 5 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.